



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 93212

Texte de la question

M. Laurent Degallaix appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la modification des programmes des collèges prévue par la réforme, et notamment le fonctionnement de ces programmes par cycles. Les futurs programmes seront déployés sur trois ans (cycle 3 sur les années CM1-CM2-6ème, puis cycle 4 sur les années 5ème-4ème-3ème) afin de laisser davantage de marges de manœuvre aux établissements et aux professeurs lors de l'année scolaire. L'idée n'est pas mauvaise mais oblige une progression commune entre les collèges et les écoles primaires. Or tous les élèves d'un collège ne viennent pas de la même école primaire, ce qui augmente le risque de doublons et de manquements dans la formation des enfants. De plus, ce fonctionnement posera problème aux élèves qui changeront de collège en cours de scolarité, puisque chaque établissement gèrera en interne l'avancée dans ses programmes. Il souhaiterait également lui faire part de sa surprise face à la suppression du contrôle continu dans l'évaluation du brevet des collèges. Il lui semblait naturel que les élèves ayant fait montre de sérieux durant toute l'année scolaire soient valorisés, et lui demande en quoi ces mesures constituent une avancée dans l'accès à la réussite pour le plus grand nombre.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Degallaix](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93212

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1420

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)